

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 5

Artikel: Dix ans de diplomatie humanitaire
Autor: Hay, Alexandre / Baumann, Bertrand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CICR

Alexandre Hay, président du CICR, quitte ses fonctions début mai 87

Dix ans de diplomatie humanitaire

Au moment de quitter la présidence du CICR, M. Alexandre Hay dresse un bilan de ses années d'activités et nous a confié ses espoirs pour la Croix-Rouge de demain.

Propos recueillis par Bertrand Baumann

«Actio»: Monsieur le président, peut-on vous demander dans quel état d'esprit vous quittez la présidence du CICR et le bilan personnel que vous tirez de ces dix années d'activités à la tête de l'organisation humanitaire?

Alexandre Hay: Etant d'une nature plutôt optimiste, je reste confiant dans l'avenir, bien que je constate une grande détérioration de la situation internationale. En travaillant dans une organisation humanitaire, on se rend compte de l'étendue des problèmes et du travail à accomplir. Mais j'ai la certitude que nous avons en main les outils nous permettant d'intervenir efficacement. Evidemment, les obstacles qu'il faut vaincre et les limites auxquelles nous nous heurtons ne vont pas sans engendrer des frustrations et des déceptions. Je crois néanmoins que nous apportons réellement une aide à l'humanité souffrante. A cet égard, je suis convaincu que la mission de la Croix-Rouge est plus nécessaire que jamais. Quant au bilan personnel que je tire de ces dix années au sein du CICR, je peux dire qu'elles m'ont apporté une ouverture sur le monde, en particulier le tiers monde, qui a été une source intarissable d'enrichissement personnel. Je pense que c'est un privilège d'occuper le siège de président du CICR. Cette charge représente évidemment beaucoup de travail, mais je reste persuadé que cela en vaut le prix.

Précisément, la fonction de président du CICR, qui est au fond mal connue du public, a-t-elle fondamentalement évolué durant ces dix années où vous l'avez exercée? Est-elle lourde à porter?

J'ai incontestablement été amené à faire face à un accroissement de mes activités, mais je n'ai pas été le seul au CICR à avoir dû fournir un effort supplémentaire pour venir à bout de mes obligations. Tous les collaborateurs de l'institution ont ressenti, ces derniers mois, les effets d'un rythme de travail plus intense. Cette situation s'explique par une très sensible augmentation de nos tâches, sur tous les plans. Malgré cela, nous entendons rester une organisation de taille moyenne et ne pas augmenter par trop nos budgets. En ce qui concerne plus spécifiquement ma fonction, la nécessité toujours plus évidente de mieux faire connaître le CICR et les principes de son action non seulement auprès des gouvernements mais aussi au sein même du monde Croix-Rouge, m'ont obligé à intensifier mes contacts et à multiplier par conséquent mes déplacements à l'étranger. J'avoue qu'au bout de onze années de mouvement incessant, j'ai ressenti les signes d'une certaine usure. Les voyages surtout m'éprouvaient de plus en plus. Je pense qu'il est temps pour moi de laisser la place à un président plus jeune.

Vous venez de faire allusion aux difficultés que rencontre le CICR à se faire mieux connaître. Le goût du secret, l'opacité qui entoure l'institution, sur laquelle elle fait reposer sa crédibilité, ne sont-ils pas la cause de cet état de faits?

Ce problème revient sans cesse sur le tapis au CICR et je peux vous assurer que nous y sommes particulièrement sensibles. Durant ma présidence, je me suis attaché à être le plus communicatif possible, et je crois que le CICR est beaucoup plus ouvert qu'il ne l'a

été dans le passé. Au sein du monde humanitaire, se pose aujourd'hui un débat de fond. Faut-il, comme certains le préconisent, dénoncer les manipulations dont est victime l'aide humanitaire? Ou doit-on préférer le silence et privilégier l'aide aux victimes? L'Ethiopie représente l'exemple le plus flagrant de ces deux attitudes. «Médecins sans frontières» a pris le parti d'alerter l'opinion publique sur ce qu'elle jugeait être les méfaits d'une certaine politique des autorités. Vous savez qu'à la suite de cette prise de position, cette organisation a été expulsée d'Ethiopie. Quant à nous, fidèles à nos principes, nous n'avons rien dit, même si nous avons constaté les mêmes choses. Nous avons préféré la voie plus courante de l'intervention discrète au niveau diplomatique. Dénoncer n'est pas le rôle de la Croix-Rouge. Nous ne méprisons pas pour autant les organisations qui estiment devoir agir ainsi. Nous apprécions, par exemple, à sa juste valeur, le travail accompli par Amnesty International, travail qui nous a aidés et nous a ouvert des portes. Choisir de se taire ne veut pas dire que nous soyons insensibles à ce qui se passe. Croyez-moi, lorsque nous constatons des choses révoltantes, le silence que nous nous imposons nous pèse, et quand je dis nous, je pense autant au délégué sur le terrain qu'au président à Genève. Je dirais donc qu'il y a division du travail entre les dif-

férentes organisations d'entraide, et, à cet égard, complémentarité. Mais si nous voulons rester présents dans tous les conflits qui ravagent cette planète, nous devons absolument nous en tenir à nos principes de neutralité et d'impartialité et donc observer une certaine discréetion sur ce que nous voyons.

N'avez-vous pas eu parfois l'impression dans certaines situations que la présence du CICR fournissait un alibi aux gouvernements leur permettant de poursuivre une politique visiblement anti-humanitaire?

Etre neutres ne signifie évidemment pas tout accepter et nous perdrons notre crédibilité si les gouvernements commençaient à dire: «La Croix-Rouge est en visite chez nous, c'est donc que tout va bien!» Lorsque dans une situation de conflit, nous faisons des recommandations à un gouvernement pour que cessent certaines pratiques, la torture par exemple, et qu'au bout de quelque temps, nous constatons qu'il ne les a délibérément pas appliquées, nous avons toujours la possibilité de nous retirer, infligeant au gouvernement en question un désaveu spectaculaire. C'est notre arme la plus efficace. Nous y avons eu recours assez rarement il est vrai, mais la menace d'un retrait de notre part est souvent très dissuasive. Aucun gouvernement ne souhaite un désaveu public émanant de la Croix-Rouge.

Durant votre mandat, vous avez vécu la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge, dont tout le monde s'accorde à dire

LE SUCCESEUR: CORNELIO SOMMARUGA

Le 1^{er} mai dernier, M. Cornelio Sommaruga a pris officiellement ses fonctions de président du CICR. Né en 1932 à Rome, originaire de Lugano, M. Sommaruga a fait ses études primaires et secondaires à Rome et Lugano. Il a accompli ses études universitaires à Zurich, Rome et Paris et est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich. De 1960 à 1973, il a exercé diverses responsabilités au sein du Département fédéral des Affaires étrangères. Il a été notamment chef-adjoint de la Délégation suisse auprès des organisations internationales à Genève. En 1973, il a été nommé sous-secrétaire général de l'AELE à Genève, poste qu'il a occupé jusqu'en 1975. En 1976, il devient membre de la Direction de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures à Berne, d'abord en qualité de Ministre plénipotentiaire, puis comme Ambassadeur et, dès 1980, comme Délégué aux accords commerciaux. En 1984, il accède à la charge de Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures, et quitte cette fonction en 1986 pour prendre celle de président du CICR. M. Cornelio Sommaruga est marié et père de six enfants.



L'ancien et le nouveau: M. Alexandre Hay, ancien président du CICR (à g.) et son successeur, M. Cornelio Sommaruga, en fonctions depuis le 1^{er} mai 1987, en visite chez S.S. le pape Jean-Paul II, au Vatican, en mars dernier.

qu'elle représente un moment difficile dans l'histoire du mouvement. On a prononcé le mot de politisation de la Croix-Rouge. Selon vous une limite a-t-elle été franchie et, pour reprendre une citation célèbre du grand juriste Jean Pictet, n'avez-vous pas le sentiment que la Croix-Rouge s'est noyée dans la politique entre les 23 et 31 octobre derniers?

Il faut distinguer deux choses: d'abord, le mouvement de la Croix-Rouge proprement dit, avec ses différentes composantes, parmi elles le CICR, et la Conférence internationale de la Croix-Rouge, à laquelle prennent part les gouvernements. Le mouvement de la Croix-Rouge dispose de statuts très clairs sur cette question de l'apolitisme. Au CICR, nous sommes particulièrement fermes en la matière. Pour la Ligue et les Sociétés nationales, cette observance est évidemment beaucoup plus aléatoire. Que voulez-vous, avec 145 sociétés nationales, représentant autant d'Etats, les opinions sont fatallement différentes. Mais enfin, jusqu'à maintenant, à l'intérieur du

mouvement, nous avons toujours réussi à maintenir un consensus autour de questions épineuses, comme celles de l'Afrique du Sud ou de la paix. A la conférence, les gouvernements sont représentés, et là, nos mécanismes internes autorégulateurs ne jouent plus. Le risque de politisation est donc plus grand. La suspension de l'Afrique du Sud était manifestement une décision politique. Mais évidemment, se pose le problème des perceptions différentes du problème sud-africain. Les gouvernements de l'Afrique noire voient dans l'apartheid une atteinte inadmissible au Principe d'Humanité. Bien que dénonçant l'apartheid, nous avons dit qu'une exclusion de l'Afrique du Sud était une atteinte grave au Principe d'Universalité et avons insisté sur l'impérieuse nécessité de disposer d'un forum où nous puissions discuter des problèmes humanitaires avec l'ensemble des parties concernées. Pour marquer notre désaccord, nous n'avons pas pris part au vote. Nous avons trois ans pour réfléchir au problème qui a été posé. Je ne sais pas comment nous allons sortir de la crise,

mais il faut très sérieusement envisager des solutions, qui nous permettent d'éviter qu'un tel événement ne se reproduise à l'avenir.

Ne sentez-vous pas la nécessité pour le CICR de s'ouvrir davantage sur les pays du tiers monde, et de présenter dans ces pays-là une image moins traditionnelle de la Croix-Rouge?

Il est vrai que dans de nombreux pays, nous sommes perçus comme une institution de type occidental, fondée sur les valeurs chrétiennes. D'où la nécessité de constamment expliquer qui nous sommes, ce que nous faisons, et dans quel esprit nous le faisons. C'est une des raisons d'ailleurs pour lesquelles nous avons nommé des délégués permanents dans différentes régions du monde, qui ont pour tâche de nous faire mieux connaître. Cela peut paraître paradoxalement, mais c'est au sein même du monde Croix-Rouge, auprès des jeunes sociétés nationales, que nous devons fournir le plus gros effort d'information. Un récent voyage auprès des sociétés nationales du Croissant-Rouge des pays du Golfe m'a confirmé dans cette conviction.

Les problèmes de diffusion des règles du Droit international humanitaire ne tiennent-ils pas à l'extrême complexité de ces dernières?

Bien sûr, les progrès réalisés dans le Droit international humanitaire, la conclusion successive des Conventions et des Protocoles additionnels, a rendu le droit humanitaire plus complexe. Parfois, je dois vous avouer que j'ai été le premier à me sentir désemparé par certaines querelles de juristes sur des questions qui me paraissaient mineures. Mais nous avons besoin de ce droit, comme base de notre action. Si nous demandons aux Iraniens ou aux Irakiens d'arrêter leurs bombardements d'objectifs civils, nous serons plus forts si nous pouvons nous fonder sur le droit. Vous savez, sur le champ de bataille, nous ne discutons pas du droit. Nous allons aider la population, et c'est ce qui compte en définitive. Au Liban, les populations voient quotidiennement ce que nous

faisons et ignorent souvent toutes les bases juridiques qui permettent cette aide.

Vous vous êtes, pendant votre présidence, personnellement engagé afin d'obtenir un meilleur financement de l'institution. Pendant ces dix dernières années, les relations avec les grands Etats donateurs ont-elles favorablement évolué à cet égard?

Il y a eu incontestablement de grands progrès sur la question du financement. Notre budget, qui a sensiblement augmenté ces dernières années, est en partie financé par les contributions de certains gouvernements. Nous devons constamment lutter pour que ces mêmes gouvernements acceptent d'adapter leurs contributions. La Suisse, qui nous accorde un soutien exemplaire et constant, fait exception. Comme je vous l'ai dit, nous nous efforçons de compresser au maximum nos frais administratifs. Nous avons en outre adopté le principe d'une rigoureuse transparence de nos comptes et d'un compte rendu systématique et régulier de nos activités afin de répondre aux attentes légitimes de nos donateurs.

Monsieur le président, pour conclure, nous savons depuis la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge que vous allez prendre la succession du juge Harald Huber à la présidence de la très importante Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. Entendez-vous prendre votre bâton de pèlerin et devenir un apôtre de la paix?

C'est un bien grand mot. Non, je suis tout simplement convaincu que la Croix-Rouge est par essence un mouvement de paix et que les idées, thèses et actions que nous répandons dans ce domaine sont fondamentalement utiles. Toutefois, nous ne sommes pas un organisme politique et il est important que nous maintenions un consensus sur cette question. Je pense que cette commission peut continuer de jouer un rôle salutaire à cet égard. □